



Document à
conserver

Arpajon DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

ADOPTONS LES BONS RÉFLEXES

Arpajon et les risques majeurs
2024



<https://www.arpajon91.fr/>

SOMMAIRE

-  4 Information et prévention
-  10..... Inondation
-  12..... Transport de matières dangereuses
-  13..... Risque industriel
-  14..... Cartographie des risques au sein de la commune
-  16..... Retrait-gonflement des argiles
-  18..... Risque météorologique
-  20..... Autres risques
-  23..... Informations et conseils pratiques

EDITO DU MAIRE

Madame, Monsieur,

La sécurité des Arpajonnaises et Arpajonnais est une priorité pour la Municipalité. Notre commune peut être soumise à un événement exceptionnel mettant en danger sa population et nécessitant l'intervention efficace de la mairie.

Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) présente de manière synthétique les principaux risques

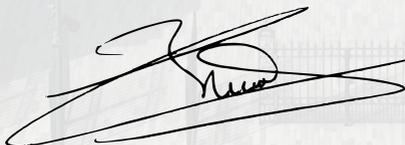
auxquels la commune peut être confrontée. Ce bulletin recense les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde que nous avons élaborées. Il a pour but de sensibiliser la population, en présentant les consignes de sécurité.

Ce document complète le Plan Communal de Sauvegarde (PCS). La collectivité est organisée pour l'alerte, la protection et le soutien des citoyens en cas d'événements majeurs, en partenariat avec les services d'urgence et l'Etat.

Enfin, le DICRIM présente les actions mises en place pour réduire les effets d'un risque majeur, ainsi que les conduites à tenir.

À tout moment, nous pouvons être concernés par une catastrophe. La meilleure prévention est d'avoir conscience du risque afin d'acquérir les comportements à adopter en cas de danger et les réflexes qui sauvent.

Conservez ce document, il est important.



Christian BERAUD,
Maire d'Arpajon



Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Le risque correspond à l'exposition d'un enjeu à un aléa.

L'aléa est la possibilité qu'un phénomène naturel ou technologique survienne.

Les enjeux sont les personnes et les biens susceptibles d'être affectés par un aléa et de subir des dommages.

Le risque majeur est alors compris comme la possibilité qu'un événement d'origine naturelle ou humaine, avec une faible probabilité de survenue, occasionne des dommages importants aux personnes, aux biens et à l'environnement.



La commune d'Arpajon a fait l'objet de **deux arrêtés de catastrophe naturelle** au cours de ces dix dernières années (en 2021 et 2016), à l'occasion d'inondations, accompagnées de coulées de boues.

Elle est concernée par **5 risques majeurs naturels et technologiques** :

- le Transport de Matières Dangereuses (TMD) ;
- le risque inondation ;
- le risque industriel ;
- le risque météorologique ;
- le retrait - gonflement des argiles.

Ce document fait également état du risque sanitaire et des cyberattaques qui peuvent affecter le territoire, ainsi que du plan vigipirate.



Qui fait quoi en cas de risque majeur ?



Les services de secours interviennent pour protéger la population et garantir sa sécurité.



Le Maire protège la population en activant le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)



Les équipes municipales sont mobilisées. Organisées en cellules, elles accompagnent le Maire dans la gestion de crise.



La préfecture de l'Essonne active le dispositif ORSEC et prend en main la gestion de crise si plusieurs communes sont concernées ou si l'événement est très important.



Les entreprises et établissements recevant du public (ERP) assurent la sécurité du public conformément à leurs Plans Particuliers de Mise en Sûreté (PPMS) et leurs Plans d'Organisation de Mise en Sûreté (POMSE).

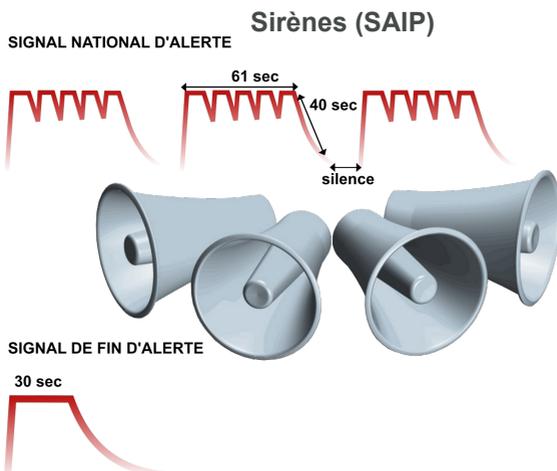


Vous, en tant qu'habitant d'Arpajon, garantissez votre propre sécurité en **élaborant votre Plan Familial de Mise en Sûreté** (PFMS - voir page 8) et en respectant les consignes des autorités.

Qu'est-ce qu'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ?

- Le PCS est un outil à destination du Maire et des équipes municipales.
- Il vise à coordonner les moyens techniques et les personnes disponibles pour faire face à d'éventuels sinistres.
- Cet outil opérationnel permet d'anticiper et de se préparer aux potentielles situations de crise et d'assurer la sécurité des habitants.
- Il permet d'organiser l'alerte à la population et le soutien aux sinistrés.

En cas d'événement, comment suis-je alerté?



Il existe un signal national d'alerte en cas de catastrophe d'origine naturelle ou technologique. Dès son déclenchement, chaque citoyen doit respecter les consignes générales de sécurité. Des essais sont réalisés tous les premiers mercredis de chaque mois, à midi.

Hauts-parleurs

Les équipes municipales ont la possibilité de diffuser un message d'alerte à partir des hauts parleurs installés dans le centre-ville.

Alerte Vigi'Orge (sur inscription, voir p.11)

Panneaux lumineux

Arpajon dispose de panneaux lumineux à message variable permettant de diffuser l'information en temps réel.

FR-alert (téléphone portable)

Système d'alerte national par notifications sur tous les téléphones portables allumés (même en mode silencieux) dans une zone concernée par un danger imminent. Il ne nécessite pas d'installation préalable.





Comment m'informer de la situation ?



Écoutez la radio France Bleu Paris (97.3 FM)
ou sur internet (<https://www.francebleu.fr/ile-de-france/essonne-91/arpajon-91021>)



Consultez le site Internet de votre commune, rubrique "risques naturels"

<https://www.arpajon91.fr/310/risques-naturels.htm>

ou Facebook : Ville d'Arpajon



Consultez le site de votre préfecture

<https://www.essonne.gouv.fr/Actualites>

ou Twitter: @Prefet91

Consignes générales en cas d'événements

Ces consignes sont à **adapter en fonction de la nature du risque**. Elles seront complétées par des mesures spécifiques diffusées par les autorités. Il est donc nécessaire de **rester informé**.



S'informer de l'évolution de la situation.



Respectez les consignes de sécurité.



Abritez-vous dans un bâtiment en dur, sauf consignes spécifiques.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école (l'établissement dispose de sa propre procédure de gestion de crise, afin de protéger les enfants).



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence vitale afin de ne pas surcharger les lignes.



Ne prenez pas la voiture.



Préparer le Plan Familial de Mise en Sûreté

Comment m'éclairer si l'électricité est coupée? Si je dois évacuer rapidement, quelles sont les affaires personnelles à emporter ? Si je suis isolé(e), ai-je les moyens de subvenir à mes besoins et à ceux de mes proches, jusqu'à l'arrivée des secours ?

Le Plan Familial de Mise en Sûreté est un plan à élaborer en famille permettant de **prévoir un événement majeur** et d'être préparé. Voici une liste (non exhaustive) de questions à vous poser et qui vous permettront de le mettre en place :

1. À quel(s) risque(s) majeur(s) **suis-je exposé(e)** ?

2. Quelles **consignes** dois-je respecter pour chacun d'entre eux ?

3. Comment **suis-je alerté(e)** ? Comment suis-je tenu(e) informé(e) ? (voir p.6)

4. Ai-je bien préparé mon **kit d'urgence** ? Est-il dans un endroit facilement accessible dans la maison et que tout le monde connaît ? (voir p.9)

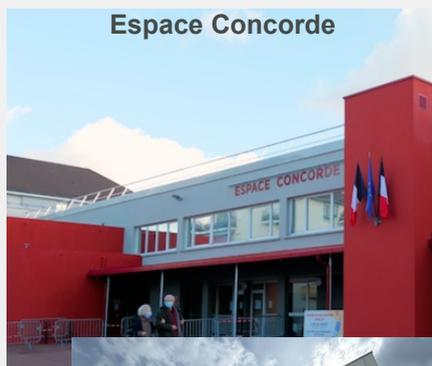
5. En cas **d'évacuation**, ai-je un **lieu de replis** pour m'héberger (amis, famille) ?

6. En cas d'ordre de confinement temporaire par les autorités, quelle est la **pièce refuge** dans mon domicile avec le moins d'ouvertures et d'aérations à boucher ?

7. En cas d'**inondation**, quel est l'**espace refuge** dans mon domicile ?

8. Où se trouvent les **espaces d'accueil** prévus par ma commune en cas de risque majeur ?

Les espaces d'accueil de ma commune en cas de risque majeur





Préparer son kit d'urgence

Dans une **situation d'urgence**, il est nécessaire d'avoir un certain nombre d'**articles essentiels** près de soi afin d'être en mesure de subvenir à ses propres besoins minimums et à ceux de ses proches. Afin d'y accéder rapidement, il est fortement conseillé de **rassembler ces articles dans un sac à dos**, un sac de sport ou une valise **facilement accessible**.

Liste non exhaustive des articles essentiels :



Double des clés de la maison et de la voiture



Photocopies des documents essentiels dans une pochette étanche (carte d'identité, ordonnances...). Ajoutez ces documents dans un coffre-fort numérique.



Eau potable en quantité suffisante pour 72H en attendant l'arrivée des secours.



Médicaments urgents (si traitement quotidien)



Outils de base (couteau multifonctions, ouvre-boîte)



Trousse de premiers secours (alcool, pansements, compresses, etc.)



Lunettes de vue (paire de secours)



Nourriture non périssable et ne nécessitant pas de cuisson (conserves, petits pots bébé, nourriture pour animaux, etc.)



Argent liquide et carte de crédit



Chargeur de téléphone



Radio à piles (avec piles de rechange) afin de suivre les consignes des autorités



Lampe de poche (avec piles de rechange), bougies, briquet ou allumettes



Vêtements chauds et couverture de survie



Jeux pour occuper le temps

LES INONDATIONS



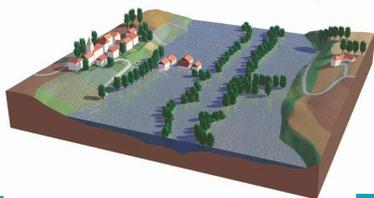
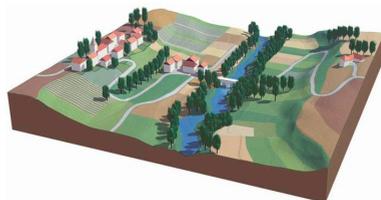
Le risque

L'inondation correspond à la **submersion plus ou moins rapide d'une zone**. Elle est le résultat du débordement des eaux lors d'une crue.

Il existe deux types d'inondation : les inondations **de plaine, lentes**, issues d'un débordement de cours d'eau ou de remontées de nappe et les inondations **rapides**, consécutives à de violentes averses.

Prévention

L'Orge fait l'objet d'un **Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI)** approuvé. Un PPRI est actuellement en cours d'élaboration par les services de l'État sur la Rémarde. Ces documents réglementaires ont pour objectif de réduire (ou ne pas aggraver) la vulnérabilité des biens et des personnes.



Sur ma commune

Arpajon est traversée par l'**Orge** et la **Rémarde**. Les crues de ces deux cours d'eau présentent deux typologies : soit une **montée lente des eaux** (inondation type "hivernale"), soit une **montée brusque après un épisode de précipitations intenses**. Cette dernière est souvent associée à des phénomènes de ruissellement important. Les zones inondables identifiées par le PPRI de l'Orge sont la rive gauche de l'Orge, ainsi qu'une partie de l'avenue du Général de Gaulle (voir carte p.14).

LES BONS RÉFLEXES



Coupez le gaz et l'électricité.



Restez informé.



Montez à l'étage.

Si vous êtes à l'extérieur, gagnez les hauteurs.



Ne prenez pas la voiture.

Ne vous engagez jamais dans une zone submergée. 30 cm d'eau suffisent pour soulever et emporter un véhicule.



Ne descendez pas dans un parking souterrain ou une cave.



Prévention

L'entretien des cours d'eau est réalisé en collaboration avec le syndicat de l'Orge depuis de nombreuses années. La hauteur d'eau est régulièrement surveillée par ce même syndicat qui dispose d'un système d'alerte en cas d'inondation. Les alertes peuvent être transmises directement par téléphone (sur inscription).



© Mairie d'Arpajon

Alerte Vigi'Orge (sur inscription)

Le Syndicat de l'Orge a mis en place un dispositif de surveillance du cours d'eau lui permettant d'anticiper une crue et de veiller à l'amélioration de la qualité de l'eau. Afin de bénéficier de l'alerte de Vigi'Orge, les habitants d'Arpajon ont la possibilité de s'inscrire à partir du site Internet suivant :

www.viappel.eu/inscriptionEnLigne/inscriptionEnLigne.action?compteld=1390
ou via un formulaire papier à demander en Mairie.



Arpajon doit également faire face au **phénomène de ruissellement**, c'est-à-dire une accumulation et une circulation de l'eau en surface au moment de fortes pluies, dues à la saturation des réseaux d'eau pluviale et des ouvrages hydrauliques. Ces phénomènes peuvent entraîner un **ralentissement de la circulation routière** et, par conséquent, entraver l'intervention des éventuels secours.

LE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



Le risque

Le risque de transport des matières dangereuses renvoie à la possibilité d'un **accident lors du transport de ces marchandises** par voie routière, ferroviaire, fluviale ou par les canalisations.

Les substances transportées peuvent posséder des propriétés physiques ou chimiques dangereuses pour l'homme, les biens et l'environnement.

Sur ma commune

La ville d'Arpajon est traversée par une voie ferrée, la route nationale **N20** ainsi que cinq routes départementales (**D192, D193, D152, D449, D97**). Des **canalisation de gaz** sont également présentes dans la commune. Elle est donc concernée par un risque TMD mobile (sur les routes et la voie ferrée) et fixe (du fait des canalisations).



Prévention

Les caractéristiques des véhicules de transport de marchandises, leur signalisation, leur circulation, ainsi que la qualification des entreprises et des conducteurs font l'objet de dispositions réglementaires strictes.

La signalisation du danger :

336
1230

Étiquette de danger
Numéro "ONU"



Étiquette indiquant le produit. Elle annonce le type de danger (ici, produit inflammable).

LES BONS RÉFLEXES



Coupez le gaz et l'électricité.



Restez informé(e).



Fermez toutes ouvertures et calfeutrez les aérations.



Éloignez vous de l'accident de manière à ne pas être dans le sens du vent. Abritez-vous.



Ne fumez pas à proximité de l'accident.



LE RISQUE INDUSTRIEL

Le risque

Les sites industriels peuvent présenter un risque d'accident majeur lié à l'utilisation de certaines substances dangereuses.

Le statut **SEVESO** leur est attribué en fonction de leur dangerosité. Ils sont classés en deux types selon les risques : SEVESO seuil haut et seuil bas.

Les effets d'un accident peuvent être **thermiques**, liés à la combustion ou à une explosion ; **mécaniques**, liés à une surpression (bris de vitres par exemple) ; ou **toxiques** (émanation de gaz).

Prévention

Les **exploitants** ont le devoir d'établir un **Plan d'Opération Interne** (POI) afin d'être préparés à répondre à un éventuel accident.

Pour les sites classés SEVESO seuil haut, un **Plan de Prévention des Risques Technologiques** (PPRT) a été élaboré par l'État afin de contrôler et prendre en compte le risque industriel dans l'urbanisation autour de ces sites.



Sur ma commune

Aucune installation SEVESO seuil haut n'est recensée sur la commune d'Arpajon. À moins de 10 km à vol d'oiseau de la commune se trouve néanmoins un site de chimie fine (commune de Vert-le-Petit).

Si un accident devait survenir et que l'air intoxiqué était emporté par les vents jusqu'à la commune, certains légers symptômes pourraient être ressentis (irritation des yeux et de la gorge, toux, etc.). La vie des habitants d'Arpajon ne serait néanmoins pas en danger.

LES BONS RÉFLEXES



Si vous êtes témoin d'un accident : donnez l'alerte (18,17 ou 112).

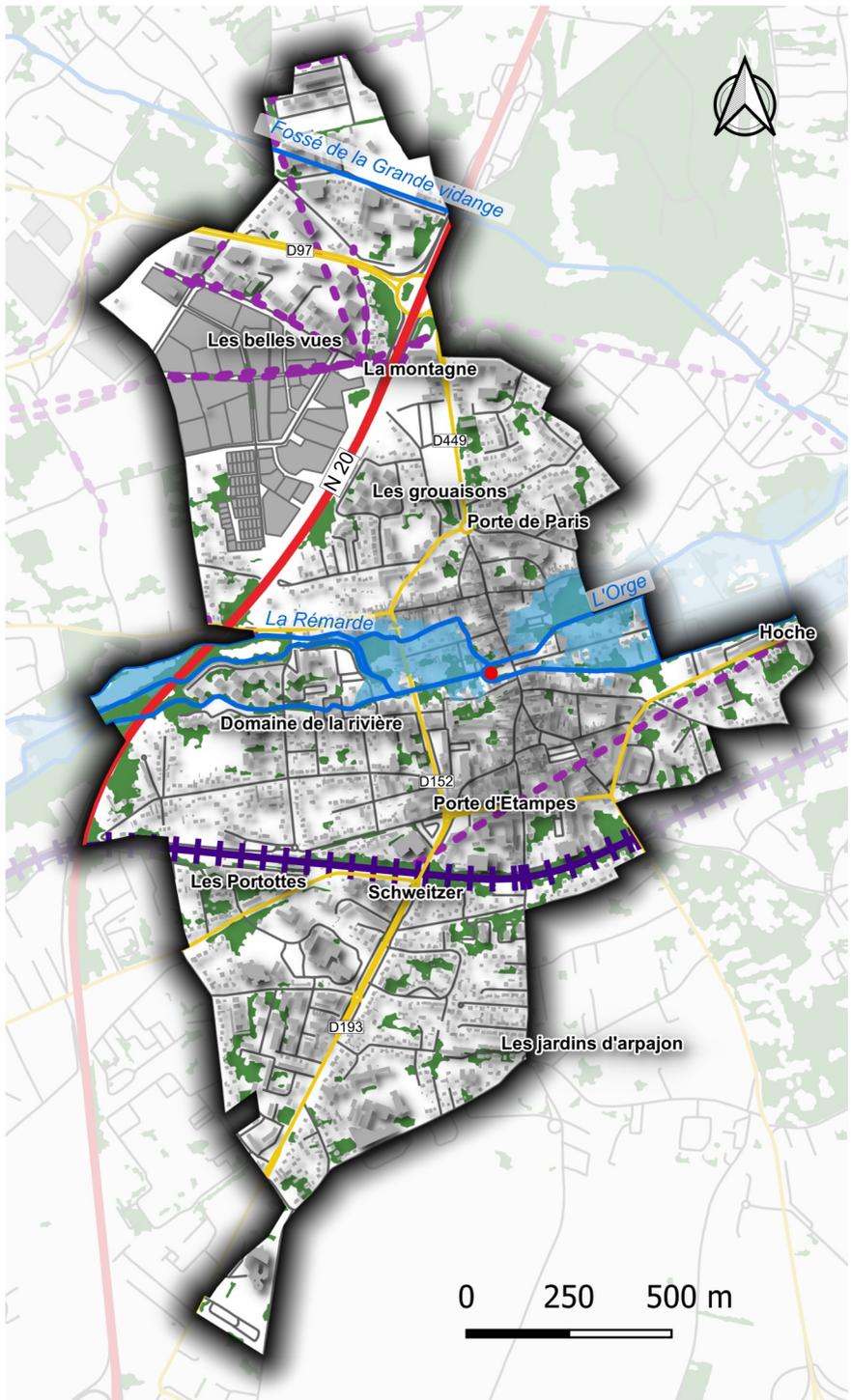


Si un nuage toxique s'approche, rejoignez un bâtiment en vous éloignant de la zone dangereuse, dos au vent.



À l'intérieur, fermez les volets, les portes et les fenêtres ; calfeutrez les portes, les fenêtres et toutes les aérations ; préparez vous à une éventuelle évacuation (préparez votre kit d'urgence).

CARTOGRAPHIE DES ZONES EXPOSÉES



AUX RISQUES AU SEIN DE LA COMMUNE

Le risque de Transport de Matières Dangereuses

En fonction de la nature des produits transportés, de leur quantité et de l'importance de l'accident, les dangers sont plus ou moins notables.

Le facteur météo, notamment le vent, est déterminant dans la définition des zones affectées après un accident ou une fuite.

Selon le ministère de l'écologie (2002), **la distance de sécurité pour la vie humaine** face au risque d'explosion d'un camion contenant des matières inflammables est **de 350 mètres du lieu de l'accident**.

Le risque inondation

La spatialisation du phénomène d'inondation présentée sur cette carte est issue des informations relayées dans le **Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) du bassin versant de l'Orge et de la Saemouille** (approuvé en 2017).

Elle représente l'étendue d'une inondation dans le cas d'une crue centennale (c'est-à-dire ayant une probabilité d'occurrence de 1 chance sur 100 chaque année).

Pour en savoir plus sur la cartographie du PPRI de l'Orge, rendez-vous sur le site des services de l'État dans l'Essonne, PPRI de l'Orge et de la Saemouille : www.essonne.gouv.fr

Légende

Le transport de matières dangereuses

L'inondation

-  Voie ferrée
-  Route Nationale N20
-  Route Départementale
-  Canalisation de gaz naturel

-  Cours d'eau
-  Zone inondable par la crue centennale

Arpajon

-  Bâtiment et surface bâtie
-  Espaces verts
- Hoche** Nom de quartier
-  Hôtel de ville



Le risque

Les terrains argileux réagissent fortement aux variations de l'humidité dans le sol. Ces réactions peuvent se traduire en gonflements ou en tassements, entraînant des dégâts importants sur les constructions.

Sur ma commune

Arpajon est soumise à une exposition forte à moyenne de retrait-gonflement des argiles.



Prévention

- La loi ELAN (2018) impose aux vendeurs et constructeurs l'obligation de fournir à l'acheteur une étude de sol sur les secteurs en aléa moyen ou fort.
- Le décret du conseil d'État n°2019-495 du 22 mai 2019 présente une section du code de la construction et de l'habitation dédiée spécifiquement à la prévention des risques retrait-gonflement des argiles.

LES BONS RÉFLEXES



Éloignez la végétation, arbustes et les arbres de haute tige de votre habitation (limitez la pénétration des racines) ; vérifiez l'étanchéité des canalisations enterrées



Limitez les conséquences d'une source de chaleur en sous-sol.

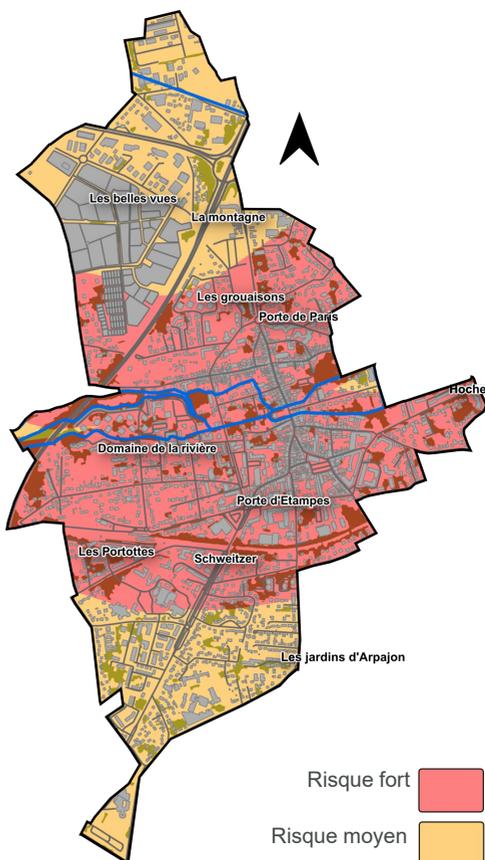


LE RETRAIT - GONFLEMENT DES ARGILES

La cartographie des risques de retrait gonflement des argiles réalisée par le Bureau de Recherche Géologique et Minière (BRGM) permet d'estimer les niveaux de risque présents dans un territoire.

Néanmoins, pour connaître le risque chez vous, une étude géotechnique spécifique est nécessaire. En effet, la carte proposée ici a été réalisée dans l'unique but de proposer une estimation à l'échelle du territoire national et ne permet pas une analyse précise à l'échelle d'une parcelle.

Visualiser la carte nationale sur le site infoterre.brgm.fr



LES BONS RÉFLEXES

Il existe des **mesures de réduction de la vulnérabilité du bâti existant** (mise en place d'un dispositif de drainage), ainsi que des nouveaux bâtiments (installation de joints de dilatation entre les façades, construction d'un sous-sol généralisé, etc.) ces mesures sont détaillées sur le site georisques.gouv.fr.



Le risque

Les phénomènes météorologiques sont nombreux et peuvent présenter des degrés d'intensité extrêmes. Par conséquent, ils constituent un réel danger pour les biens et les personnes. Ils correspondent aux événements climatiques de nature différente tels que **les périodes de canicule, de grand froid, les fortes chutes de neige, les tempêtes et les vents violents.**



Les tempêtes

Déplacement très rapide de masses d'air sur un territoire. Les vents sont considérés comme étant violents et donc dangereux à partir de 80 km/h. La tempête de 1999 a atteint 173 km/h en Essonne.

Aujourd'hui

Demain



Prévention

Météo-France publie deux fois par jour une carte de vigilance afin d'informer les citoyens et les pouvoirs publics en cas de phénomène météorologique dangereux. **4 niveaux de vigilance y sont affichés.**

Cette carte est consultable sur : <https://vigilance.meteofrance.fr/fr>

● Vigilance absolue ● Soyez très vigilant ● Soyez attentif ● Pas de vigilance particulière La carte ci-contre a été émise en juin 2024

LES BONS RÉFLEXES

Tempêtes et vents violents



Restez informés et vigilants face au risque.



Fermez les volets.



En extérieur, fixez vos meubles et tout objet susceptible d'être emporté.



En cas d'orage, éloignez vous des piliers électriques et des arbres.



Ne prenez pas la voiture.



Ne téléphonez aux services de secours qu'en cas d'urgence vitale.

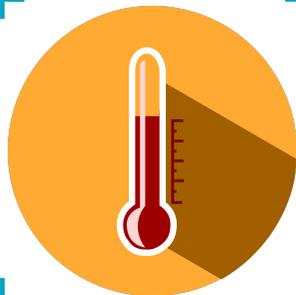


LES RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES

Les canicules

Épisodes de températures supérieures à 20°C la nuit et 35°C le jour, pendant plusieurs jours consécutifs.

Si vous êtes une personne fragile ou vulnérable, pensez à vous faire connaître auprès du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) au 01 69 26 15 07 afin de vous faire accompagner au cours des épisodes de fortes chaleurs.



Le grand froid

Les vagues de froid sont des épisodes de plusieurs jours consécutifs au cours desquels les températures sont exceptionnellement basses. Ces épisodes peuvent s'accompagner de neige ou de verglas. L'hypothermie, ainsi que l'intoxication au monoxyde de carbone (liée au mode de chauffage) constituent des risques liés aux épisodes de grand froid.



La région Île-de-France et le département de l'Essonne sont dotés d'un **Plan neige et verglas**, dédié à la sécurité routière, d'un **Plan grand Froid**, destiné à la mise à l'abri des personnes mal-logées ou sans domicile, ainsi que d'un **Plan de gestion canicule**, permettant d'intervenir auprès des personnes les plus vulnérables.

Les personnes **concernées par le Plan Grand Froid** peuvent s'inscrire auprès du Centre Communal d'Action Sociale d'Arpajon **en composant le 01 69 26 15 07**.

LES BONS RÉFLEXES

Canicule



Buvez de l'eau et ventilez vous régulièrement.
Mangez en quantité suffisante, limitez la consommation d'alcool.



Évitez les efforts physiques.



Donnez et prenez régulièrement des nouvelles de vos proches.

Neige et verglas



Respectez les restrictions de circulation mises en place.



Salez les trottoirs devant votre domicile afin de prévenir les chutes.



Garez votre voiture de manière à ce qu'elle ne contraigne pas le passage d'engins de dégivrage des voies de la commune.

AUTRES RISQUES

Sanitaires



Le risque sanitaire désigne la possibilité d'une **menace directe pour la santé de la population et pour le système de santé publique**. Les conséquences pour la santé humaine sont variables selon la nature de la menace, sa toxicité, son mode de contagion et l'importance de l'exposition de la population avec la source de contamination.

Parmi ces risques sont recensés:

- les **risques infectieux** (Ebola, epizootie, pandémie grippale, etc.) ;
- les **risques liés à la pollution de l'air et de l'eau**.



LES BONS RÉFLEXES



En cas d'épidémies et de pandémies, écoutez et respectez les consignes nationales ; lavez-vous régulièrement les mains ; portez un masque et utilisez des mouchoirs à usage unique.

En cas d'urgence, appelez le 15, le 18 ou le 114 pour les personnes ayant des difficultés à parler ou à entendre, **OU rendez-vous au centre hospitalier d'Arpajon** afin d'être pris en charge.



En cas de pollution des eaux, ne buvez pas l'eau du robinet ; assurez vous que les personnes vulnérables soient approvisionnées en eau en bouteille ; informez-vous régulièrement sur le site de votre commune.

FAIRE FACE ENSEMBLE



Le plan vigipirate est un outil de lutte contre le terrorisme. Il prévoit d'**assurer en permanence une protection adaptée des citoyens.**

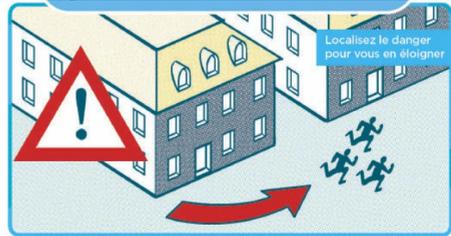
Ce plan gouvernemental implique un grand nombre d'acteurs tels que les ministères, les forces de sécurité intérieure, les opérateurs publics et privés, ainsi que l'ensemble des citoyens.

Il comprend **300 mesures** s'appliquant à **13 grands domaines d'action** tels que **les transports, la santé et les réseaux.**

À Arpajon, la Police Nationale et la police municipale assurent la sécurité des habitants.

Réagir en cas d'attaque terroriste :

1. S'échapper si possible



2. Se cacher



3. Alerter les forces de l'ordre



Source : info.gouv.fr "Faire face ensemble".

LES BONS RÉFLEXES



Prenez connaissance du document public "**Faire face ensemble**" sur le site du Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale www.sgdsn.gouv.fr/vigipirate

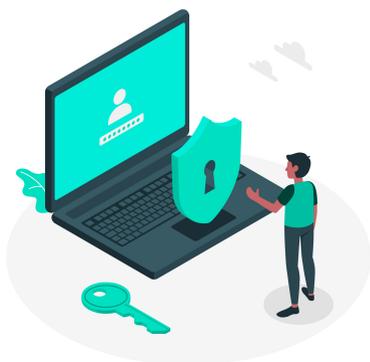


Signalez toute situation ou comportement à risque (veillez toutefois à ce que votre propre comportement ne mette pas en danger la sécurité des autres – fausse rumeur, etc. - et qu'il n'entretienne pas un climat de peur).

En cas d'événement ou d'opération, **suivez les consignes de sécurité officielles.**

AUTRES RISQUES

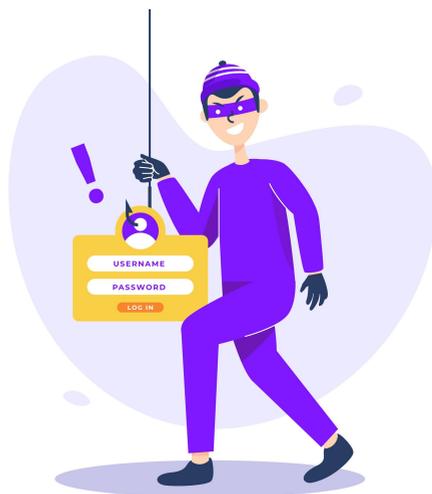
Cyber-attaque



Le risque cyber peut être défini comme un risque portant sur la confidentialité, l'intégrité ou la disponibilité des données et systèmes d'informations.

Une cyber attaque est une **atteinte aux systèmes informatiques** à partir de logiciels malveillants, affectant les particuliers, les administrations et les entreprises.

Une cyber attaque peut se présenter de différentes manières : **cybercriminalité, atteinte à l'image, espionnage, sabotage, etc.**



LES BONS RÉFLEXES



Prenez soin de vos informations personnelles et de votre identité numérique.



Sécurisez vos données personnelles sur vos appareils à l'aide de logiciels et en veillant à ce que vos mots de passe soient difficiles à pirater.



Conseils et assistance disponibles sur le site cybermalveillance.gouv.fr

INFORMATIONS ET CONSEILS PRATIQUES

Démarches d'indemnisation

Le dispositif **CatNat**, régime d'indemnisation des catastrophes naturelles, est fondé sur la solidarité nationale. Il permet aux particuliers, aux entreprises et aux collectivités d'être indemnisés en cas de situation déclarée catastrophe naturelle. Pour pouvoir en bénéficier, **l'état de catastrophe naturelle doit avoir été reconnu par arrêté interministériel**, sur la demande de la Mairie.

Voici les démarches à suivre en cas de sinistre :

1.

Contactez votre assurance

3.

Ne jetez rien jusqu'à l'expertise

2.

Prenez des photos de votre sinistre

4.

Déclarez le sinistre auprès de votre assureur (en recommandé, dans les 30 jours suivant l'arrêté de CATNAT).

Rappel : les principales consignes de sécurité

Transport de
Matières
Dangereuses :



Inondation :



Risque industriel :



Retrait gonflement
des argiles :



Risque
météorologique :



NUMEROS D'URGENCE

- 112** Appel d'urgence européen
- 18** Pompiers
- 17** Police Nationale (ouvert 24h/24)
- 15** SAMU
- 114** N° d'urgence au service des personnes ayant des difficultés à parler ou à entendre (sourds malentendants, aphasiques, dysphasiques)

01 69 26 15 09 Police municipale (horaires d'ouverture : du lundi au jeudi 8h - 18h30 ; vendredi 6h - 18h30 ; samedi 9h30 - 17h30)

S'INFORMER

Géorisques - informations sur les risques majeurs : www.georisques.gouv.fr

Informations gouvernementales sur les risques majeurs : www.info.gouv.fr/risques

Risque Cyber : www.info.gouv.fr/risques/cyber-criminalite

Plan Vigipirate : www.info.gouv.fr/risques/le-plan-vigipirate

Risque sanitaire : www.info.gouv.fr/risques/infections-respiratoires-aigues
www.santepubliquefrance.fr

SUR VOTRE COMMUNE

Mairie : www.arpajon91.fr/ Standard municipal : **01 69 26 15 05**

Météo France : meteofrance.com/

Vigi'Orge : www.viappel.eu/inscriptionEnLigne/inscriptionEnLigne.action?compteld=1390

Radio - France Bleu Paris (97.3 FM) : www.francebleu.fr/ile-de-france/essonne-91/arpajon-91021